



L'Orvalloise Novembre 2019 - N° 6

Chers Orvallois,

Dans quelques mois, cela fera 6 ans que vous avez fait confiance à mon équipe municipale.

Sachez quand ce qui me concerne j'ai fait le maximum de ce qu'il m'était possible de faire, bien évidement en y associant Laurence BROC qui a participé activement à la mise en ordre de l'administratif de la commune qui à dire vrai avait été un peu délaissé comme par exemple, des subventions dues par le département et la région non réclamées pour plus de 100 000 €.

Le Conseil Municipal a réalisé l'essentiel du programme qui avait été annoncé lors de la campagne de 2014, à l'exception du maintien de l'école qui est pour nous un véritable échec malgré que la fermeture de la classe nous ait été imposée par l'académie, et les combats que Nathalie ROTH et moi-même avons menés.

Un élément important pour l'avenir de la commune le **Plan Local d'Urbanisme**. Il faut savoir qu'il permet de définir les orientations et l'évolution démographique de la commune.

Lors de la rédaction qui a duré 5 ans, nous n'avons pas réussi à imposer à l'Etat et au PNRGF notre projet qui était pourtant plus que raisonnable. Ce qui m'autorise à dire qu'il est celui de l'Etat et du PNRGF dont la charte a été signée en 2011 par les élus d'Orveau pour une durée de 12 ans soit 2023 prorogé par la loi jusqu'en 2024. Toute extension est donc bloquée jusqu'à cette date.

Dans la rubrique **finances communales** vous trouverez le bilan financier, comme vous pourrez le constater cela reflète une très bonne gestion de votre commune.

Laurence BROC fera valoir ses droits à la retraite l'année prochaine, la date théorique de son départ est le 31 mai 2020.

Nous avons passé le 23 septembre une annonce afin de recruter une ou un remplaçant.

Je terminerais en remerciant les élus qui se sont réellement investis dans la vie de la commune durant ce mandat.

Vous trouverez dans les pages suivantes les faits marquants de 2019.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année à vous et vos familles.

Bien à vous.

Michel Daigle Le Maire

Finances communales

Dans sa séance du 12 avril 2019, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2018 et voté le budget 2019 ainsi que les taux de la fiscalité communale qui s'appliqueront en 2019 et qui restent inchangés.

Quelques chiffres importants

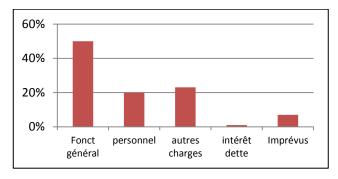
42 615 € c'est le résultat de la section de fonctionnement sur l'exercice 2018, résultat qui permettra de poursuivre le programme d'investissement prévu par la commune d'Orveau, sans avoir recours à l'emprunt.

283 € c'est l'endettement par habitant de la commune au 1^{er} janvier 2019. Ce montant diminue régulièrement depuis 2014 et sa baisse se poursuivra en 2020.

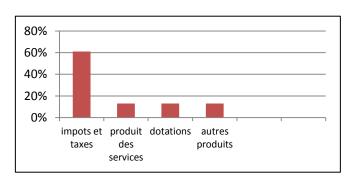
Taxe d'Habitation: **5,91%** - Taxe Foncier Bâti: **9,95%** - Taxe Foncier Non Bâti: **46,46%**. En 2019, le Conseil Municipal a décidé de maintenir une nouvelle fois les taux communaux, comme c'est le cas depuis 2014.

Le budget 2019

Dépenses de fonctionnement



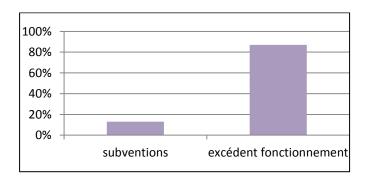
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Concernant les recettes

Baisse de la dotation (DGF) 2019 par rapport à 2018 : - 10 %

Taxe d'habitation compensée par l'Etat.

Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28 juin et déposé en Sous-Préfecture le 10 juillet.

Ce dernier est donc opposable depuis le 10 septembre.

Le contrôle de l'égalité de la Préfecture nous a adressé un recours gracieux en date du 10 septembre qui comporte trois remarques constituant une illégalité dans la démarche de l'approbation du PLU, et cinq adaptations règlementaires.

Nous avons été contraint de répondre favorablement à ces remarques faute de quoi notre PLU aurait été entaché d'irrégularité. La délibération a été prise lors du conseil municipal du 31 octobre.

Les documents du PLU approuvés le 28/06/2019 sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune http:/orveau.free.fr : onglet infos pratiques, rubrique urbanisme et consultables en Mairie.

En date du 10 septembre, un recours en annulation à l'encontre de la délibération du 28 juin a été formé par un couple d'Orvallois devant le Tribunal Administratif de Versailles. Le conseil de la commune a déposé un mémoire de défense en date du 21 octobre.

RAPPEL:

Toute modification de l'aspect extérieur des propriétés bâties : les clôtures, les portails, volets etc... y compris le changement de couleur de ces éléments doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable en Mairie. Il est important que les dossiers remis par les pétitionnaires soient correctement remplis et que les pièces justificatives demandées dans le Cerfa soient fournies et de bonne qualité.

Les travaux ne peuvent commencer qu'après l'avis favorable de la MAIRIF

Autorisations droit des sols de novembre 2018 à octobre 2019

Déclarations préalables accordées:

LEBESGUE Cyrille: construction d'une piscine bois

GAUTIER Françoise : réfection d'une partie de la toiture à l'identique

Permis de construire :

SCI LONEO: construction d'une maison individuelle et d'un lac de baignade, route de Boissy

DIALLO Thierno: construction d'une maison individuelle sur sous-sol, route de Boissy

LEBESGUE Cyrille : construction d'un abri non clos sur terrasse de 30m²

Acquisition:

La commune a acquis le 8 octobre 2019 la parcelle D 94 située en ENS au 20 route de Boissy pour la somme de 2 000€. Nous avons fait une demande de subvention de 50% auprès du département.

Sur cette parcelle se trouve le compteur des caméras de vidéo protection.

Contrat de Territoire

Le Conseil Département nous a accordé lors de la commission permanente du 11 avril 2016 une subvention de 105 000 €, ce qui nous a permis de réaliser les opérations suivantes :

Montant des subventions par opération :

Réalisé en 2016/2017

Rénovation de la Mairie et mise en conformité pour les personnes Handicapées pour 63 955€.

Réalisé en 2017

Aménagement Grand-rue Guy Gauthier pour 20 187€.

Réalisé en 2018

Aménagement des abords du cimetière 14 578€.

Réalisé en 2019

Aménagement du City Stade pour 6 281€.

L'Etat dans le cadre de la DETR nous a accordé une subvention de 16 905 €.

Le contrat de territoire est maintenant arrivé à son terme, les subventions nous ont été versées en totalité.

Nous remercions : Madame la Sous-préfète Florence VILMUS, Monsieur le président François DUROVRAY, les vice-présidents, les présidents délégués ainsi que les conseillers départementaux.

Travaux réalisés

Travaux

Subventionnés par la CCVE

Remplacement de la porte de l'ancienne école. Coût HT 5 524,02€, subvention 2 762,01€

Espace Victor Hugo:

Pose de quatre cousins Berlinois de part et d'autre afin de sécuriser les abords.

Création d'un placard à «balais» dans les toilettes handicapées.

Mairie.

Réfection des joints des pavés du trottoir. Coût total HT 11 983€, subvention 5 941,50€

Travaux suite

Financement commune

Espace Victor Hugo:

Remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation moins consommatrice d'énergie.

Création d'un robinet de puisage dans le garage.

Coût TTC 7 110€

Eglise:

Mise aux normes du tableau électrique

Coût TTC 2 090€

Illumination de noël

Achat de 4 larmes de nuit posées par la SICAE Coût TTC 1 306€

Rappel : Conservons les bons réflexes !

Nuisances sonores

Respectons les horaires de jardinage ou travaux lors de l'utilisation de machines thermiques ou électriques.

Horaires réservés à ces activités :

- □ Semaine de 8h30 à 12h00 14h00 à 19h00
- □ Samedi de 9h00 à 12h00 14h à 18h00
- □ Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00
- □ Rappel de l'Arrêté Municipal du 12 juillet 2018 concernant les nuisances.



Conteneurs à déchets

Deux types de déchets / deux types de conteneurs :

- Déchets ménagers (ordures ménagères)
- Déchets bi flux (déchets recyclables)



Rappels:

- Si le conteneur déborde il ne sera pas collecté
- Le conteneur doit être déposé sur le trottoir au plus tôt la veille du passage et rentré au domicile au plus tard le soir du passage du service collecteur.
- Depuis le 1^{er} janvier 2018 le conseil communautaire a décidé d'inclure dans les factures 12 levées obligatoires pour chaque conteneur, cela afin de limiter les dépôts sauvages de déchets ménagers.

Pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à contacter la Communauté de Commune du Val d' d'Essonne (CCVE) au 01 64 93 21 20 ou la mairie.

Environnement

Le ramassage des déchets sur le territoire de la commune a eu lieu le 29 avril en partenariat avec le Conseil Départemental. Une benne de 20 m3 a été mise à notre disposition en haut de la route de Boissy sur le chemin de Guette Lièvre.



Nous remercions tous les participants adultes et enfants.



Une nouvelle fois nous regrettons le manque de participants à cette manifestation.

Nous rappelons que l'abattage d'arbres doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie. En cas de non-respect de cette procédure le contrevenant est passible d'amendes prévues au Code de l'Urbanisme et celui de l'Environnement.

LE BRULAGE DE DECHETS VEGETAUX EST INTERDIT DANS TOUT LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET DONC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Les évènements Orvallois en images

Vœux du Maire 25 janvier





Repas des Anciens 31 Mars à l'Auberge de l'Espérance à Lardy









Les évènements Orvallois en images - La suite...

29 Avril : Bénévoles qui ont participé au ramassage des déchets sauvages sur le territoire communal



Photo Le Républicain

Cérémonie du 8 mai





Les évènements Orvallois en images - La suite...

Cinquième édition du Salon d'Art

Qui a accueilli cette année 90 visiteurs

Le Vernissage a eu lieu le 19 octobre avec remise des prix, en présence de Monsieur Bernard BOULEY représentant Monsieur Franck MARLIN député, Mesdames Nathalie ROTH et Zelia DA SILVA ANTUNES représentant la commune d'Orveau.

Invités d'honneur NATALY BODRIK - FREDERIC REBEYROLLE

Les lauréats :

Médaille de l'Assemblée Nationale remise à Madame Marie MIREILLE Prix du syndicat d'Initiative de La Ferté Alais remis à Madame Jocelyne CAUDRON Prix du PNR remis à Madame Suzanne ROY

Prix de la commune d'Orveau Monsieur Pierre BILLEY

Prix du public remis à Madame Corinne DUPONT-ROLLIN (invitée d'honneur en 2020)





Photo le Républicain De gauche à droite :

Madame Marie MIREILLE-Bernard BOULEY-Jean-Pierre DESVAUX président du syndicatd'initiative de La Ferté-Alais, Nathalie ROTH Adjointe à la culture de la commune d'Orveau.

Ancienne école



Les locaux de l'ancienne classe sont loués à l'Association la Maison des Part'Ages dont l'activité est de développer le soutien à la parentalité dans le sud Essonne.

Coordonnées:

La Maison des Part'Ages : **☎** 06.29.42.36.32

Accéder à notre page Facebook sans inscription : La Maison des Part' Âges

Travaux réalisés

Quatrième opération du contrat de territoire Jeux pour enfants au City-Stade



Curage de la Mare 24/25/26 juin





Travaux réalisés - La suite...

Capture d'environ 400 poissons dont un certain nombre sera remis dans la mare



Espace Victor Hugo
Placard à balais



Ancienne école Porte d'entrée.



Opération Tranquillité - Vacances

Contre les **cambriolages**, ayez les **bons réflexes**!



A l'approche des vacances, si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, remplissez le formulaire « Opération Tranquillité - Vacances » disponible en Mairie et sur notre site internet : http://www.orveau.free.fr et rendez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Guigneville afin de vous inscrire à l'opération.

Etat civil 2019

Naissances:

Jade BERTHIER 8 janvier Maloé LANDRU 2 mai

Pacte civil de solidarité :

Entre Monsieur CHAUMIER Nils et Madame BOUDEVIN Edwige le 15 avril Entre Monsieur COSNEFROY Julien et Madame JOUREAU Caroline le 6 mai

Mariage:

Entre Monsieur DAIGLE Sébastien et Madame CARDOSO Franceline le 19 octobre

Décès:

Monsieur LE CLEC'H Bernard décédé le 15 mai

INFORMATION:

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020

Manifestions en 2020



Vœux du Maire le vendredi 24 janvier 2020 à 19h00

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

13 juillet feu d'Artifice à l'étang de BOUVILLE

Cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIC

Courriel: communedeorveau@wanadoo.fr
http://www.orveau.free.fr